



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 4 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre du mois de juillet, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur départemental adjoint,
Commandant Sébastien LAMADON-PERIE, chef du groupement territorial Tarn OUEST,
Commandant Éric HEBERLE, chef du groupement territorial Tarn SUD,
Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique,
M. Laurent VANDENRIESSCHE, conseiller général du canton de Saint-Pal-Cap-de-Joux,
Mme Maryline LHERM, conseiller général du canton de Lisle sur Tarn,
Mme Ludivine PAYA DELMON, adjointe au maire de Rabastens,
Lieutenant Philippe SUBREVILLE.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Roland FOISSAC (suppléant de M. Serge ENTRAYGUES), Georges BOUSQUET, André FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Michèle VINCENT, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, LTN Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, 1CL Léo THIEL (suppléant de CPL Julien ESTIVALS).

Absents excusés :

MM. Jean-Marie FABRE, Jacques THOUROUDE, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 16/ pouvoirs : 0/ votants : 16.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 5.

Date de la convocation : 23 juin 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°043/CA - 07/14**

**OBJET : Indemnités de fonction du président et des vice-présidents**

Conformément aux dispositions de l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales, le président et les vice-présidents peuvent bénéficier d'une indemnité pour l'exercice de leurs fonctions.

Le montant maximal est fixé par référence au barème prévu, en fonction de la population du département pour les indemnités des conseillers généraux par l'article L.3123-16 du code général des collectivités territoriales, dans la limite de 50 % pour le président et de 25 % pour les vice-présidents.

Pour les départements de 250.000 à moins de 500.000 habitants, l'indemnité de fonction brute mensuelle des conseillers généraux au 1<sup>er</sup> juillet 2014 est de 1.900,74 €.

Par délibération du 2 juillet 2008, puis du 16 mai 2011, le conseil d'administration a décidé de :

.../...

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

- voter une indemnité de fonction du président au taux de 50 % ;
- voter une indemnité de fonction aux 3 vice-présidents au taux de 15 %.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire ces dispositions pour la présente mandature ;
- d'autoriser la revalorisation de ces indemnités lors de chaque réévaluation de l'indemnité brute mensuelle des conseillers généraux.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **16 juillet 2014**  
et de la publication-notification du **16 juillet 2014**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité